

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 6 OCTOBRE 2026 – DE 20 H 00 À 21 H 17
au 2^e étage à la Route des Monts 14**

PRÉSIDENCE Monsieur Pascal KÄMPFEN (PLR)

VICE-PRÉSIDENCE Madame Florence PASQUIER (UDC)

BUREAU
Monsieur Sébastien ANDREY (Le Centre)
Monsieur Frédéric BLANC (PS et Indépendants)
Monsieur David BOVIGNY (PLR)
Monsieur Marc-Antoine PITTET (UDC)

PRÉSENTS
Mesdames et Messieurs
Michaël ANDREY (Le Centre) – Cristina BORCAN YERLY (UDC) – Kevin BOSSON (UDC) – Flavien BUCHS (PLR) – Marlyse CLÉMENT (PS et Indépendants) – Sandra CLERC (PS et Indépendants) – Stéphanie CORPATAUX (PS et Indépendants) – Mimo DEL MATTO (PS et Indépendants) – Christophe DELABAYS (UDC) – Jonathan DROUX (PLR) – Line FAVRE (PS et Indépendants) – Pierre GENOUD (PS et Indépendants) – Bertrand HUGUENOT (PLR) – Dominique MAGLI (Le Centre) – Isabelle MONNEY-SAVARY (PS et Indépendants) – Sophie MOURA (PLR) – Stéphane OBERSON (PS et Indépendants) – Cédric PALLI (PLR) – Lionel PASQUIER (UDC) – Jérémy PILLER HOFFER (PLR) – Jacques POLLET (Le Centre) – Christian UNGERSBÖCK (Le Centre) – Georges VOLERY (PLR) – Patrick YERLY (UDC).

EXCUSÉ -

TOTAL 30 présents, soit une majorité absolue de 16.

CONSEIL COMMUNAL Madame Catherine BEAUD – Monsieur Sébastien BOSSEL – Monsieur Thomas BOSSON – Madame Anne FAVRE – Madame Sabine GUILLET – Madame Cindy MURITH – Monsieur Louis PITTET.

EXCUSÉ -

SECRÉTAIRE Madame Diana SAUTEUR

RÉDACTEUR DU PV Monsieur Gilles LIARD

HUISSIER Monsieur Grégory OBERSON

47 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

48 À 20.00 heures, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil général du mardi 6 octobre 2026 en ces
49 termes :

50
51 « Mesdames, Messieurs, chers collègues,

52
53 *C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général.*

54
55 *J'ai le plaisir de saluer Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que*
56 *vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général. Je salue également Madame Diana Sauter,*
57 *secrétaire, Monsieur Gilles Liard, secrétaire désigné au procès-verbal, Madame Evelyne Risse, nouvelle*
58 *administratrice des finances, Monsieur Bertrand Gaillard, responsable du service technique, et Monsieur*
59 *Grégory Oberson, huissier. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable investissement*
60 *pour notre Commune et la préparation de cette séance.*

61
62 *J'adresse un salut particulier à notre nouveau collègue du Législatif, Monsieur Jonathan Droux, qui participe*
63 *à sa première séance, ce soir. Monsieur Droux a succédé à Monsieur Julien Grand, qui a présenté sa*
64 *démission en juillet dernier en raison de son déménagement à l'étranger pour motif professionnel.*

65
66 *Mes salutations vont également à nos citoyennes et citoyens, qui prennent la peine de suivre nos débats,*
67 *ainsi qu'aux représentants de la presse. Je les sais gré de rendre compte du déroulement des séances de*
68 *notre Conseil général.*

69
70 *Avant d'entamer cette séance, j'invite l'assistance à observer un instant de silence en la mémoire de*
71 *Madame Marie Kolly-Gremion, grand-maman de Madame Sabine Guillet, Conseillère communale.*
72 *Nos pensées vont également vers toutes les familles qui ont été frappées par le deuil d'un proche.*

73
74 *Je vous remercie.*

75
76 *Je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente séance.*

77
78 *Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par courriel le*
79 *17 septembre 2026 ainsi que par lettre expédiée en prioritaire ce même 17 septembre 2026.*

80
81 *Vous avez également pu consulter la documentation sur la plateforme d'échanges du Conseil général.*
82 *Je constate donc que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce*
83 *soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.*

84
85 *Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin*
86 *de faciliter la rédaction du procès-verbal.*

87
88 *Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des*
89 *votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil*
90 *général vous prie de transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.*

91
92 *Chaque groupe est représenté par une personne, porte-parole. Deux microphones volants sont à disposition*
93 *pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le microphone vous*
94 *soit donné, avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal.*
95 *Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution d'en remettre le texte*
96 *au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous*
97 *rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance.*

Je cède maintenant la parole à Madame Diana Sauteur pour l'appel nominal. »

APPEL

Madame Diana Sauteur procède à l'appel nominal des membres du Conseil général :

membres présents	30
membre excusé	-
majorité absolue	16

Monsieur le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président présente l'ordre du jour :

« La convocation de la séance a été publiée le 18 septembre 2026 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier le 17 septembre 2026. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 7 septembre 2026. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la Commune et il a également été affiché au pilier public. L'ordre du jour que vous avez reçu apparaît à l'écran. Il ne sera donc pas lu. »

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 avril 2026 – approbation
2. Procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 5 mai 2026 – approbation
3. Plan financier 2026-2030 – présentation
4. Reprise du Plan d'équipement de détail du quartier de Champy Sud (partie 1) par la Commune – approbation
5. Élection d'un membre au sein de la commission financière
6. Postulat de Madame Isabelle Monney-Savary et Monsieur Jacques Pollet « Plan de prévoyance LPP » – détermination du Conseil communal
7. Postulat de Madame Sophie Moura « Etude de faisabilité pour l'implantation d'une supérette à Riaz » – détermination du Conseil communal
8. État d'avancement des projets en cours – présentation
9. Divers

L'ordre du jour tel que proposé n'appelle aucune question ni remarques d'ordre formel. Il est soumis au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 30 voix, l'ordre du jour tel que proposé.

Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 21 AVRIL 2026 – APPROBATION

Monsieur le Président relève que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026. Il remercie Madame Diana Sauter pour la coordination du procès-verbal et Monsieur Gilles Liard pour sa rédaction.

Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarques d'ordre formel. Monsieur le Président le soumet au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte par 29 voix et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 avril 2026.

Monsieur le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 avril 2026 est accepté. Il remercie les auteurs.

2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 5 MAI 2026 – APPROBATION

Monsieur le Président relève que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 5 mai 2026. Il remercie une nouvelle fois Madame Diana Sauter pour la coordination du procès-verbal et Monsieur Gilles Liard pour sa rédaction.

Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarques d'ordre formel. Monsieur le Président le soumet au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 30 voix, le procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 5 mai 2026.

Monsieur le Président constate que le procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 5 mai 2026 est accepté. Il remercie les auteurs.

3 PLAN FINANCIER 2026-2030 - PRÉSENTATION

Monsieur le Président rappelle que la Loi sur les finances communales (LFCo), par son article 6, stipule que la commune établit son plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. Le plan financier est adopté par le Conseil communal. Le plan financier

et ses mises à jour sont transmis à la commission financière et au Conseil général pour prise de connaissance. Il ne doit pas être approuvé par le Législatif.

Il passe la parole à Madame Catherine Beaud, Syndique et responsable des finances, pour un commentaire sur ce sujet très technique.

Madame la Syndique présente la planification financière 2026-2030 ainsi :

« La planification financière est un outil de gestion qui permet aux autorités de présenter une analyse prévisionnelle sur cinq ans. Elle a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible de l'ensemble des charges et des revenus de fonctionnement ainsi que l'impact sur le bilan et les flux de fonds en fonction des investissements planifiés.

Plusieurs éléments, parfois encore inconnus ou non maîtrisables, peuvent influencer l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits. Parmi ceux-ci, il convient de relever d'une manière non exhaustive :

- l'évolution démographique,*
- la situation économique générale,*
- l'évolution des taux d'intérêt,*
- l'évolution des dépenses liées régionales et cantonales,*
- les modifications légales aux niveaux fédéral et cantonal,*
- l'évolution des investissements au niveau régional.*

Comme les années précédentes, nous nous sommes basés sur les comptes des cinq dernières années. La méthode utilisée consiste à épurer les comptes des éléments extraordinaires (opérations sur réserves, imputations internes, amortissements supplémentaires, charges et produits uniques ainsi que les chapitres autofinancés), afin de pouvoir dégager les principales tendances de croissance et de faire une projection sur les cinq années suivantes. Les trois indicateurs suivants ont été de nouveau retenus pour cette présentation :

- la marge nette d'autofinancement (MNA),*
- le cash-flow (CF),*
- et le solde financier avec l'évolution de l'endettement.*

Je ne vais pas revenir sur ces indicateurs. Dans le message relatif à ce point, leurs définitions ont d'ailleurs été rappelées.

Pour l'établissement de cette planification, nous avons d'abord commencé par lister et analyser les investissements en cours et projetés.

Les investissements en cours concernent les investissements se terminant en 2026 et dont les amortissements débuteront dès 2027, représentant un montant annuel de CHF 60'367.80.

Pour la période entre 2027 et 2030, nous prévoyons la réalisation des investissements suivants :

Routes et chemins

- Sentier de l'Ondine,*
- Valorisation multimodale de la Sionge,*
- Valorisation de la traversée de la localité (ValTraLoc),*
- Zone 30 km/h Route des Monts.*

Approvisionnement en eau et épuration

- Remplacement de conduite dans le secteur Chafard,*

- Mise en séparatif Perrausa - Roulema – Ondine,
- Mise en séparatif Champ-Jordan,
- Complément Champ-Jordan / Déplacement adduction d'eau,
- Secteur Les Monts, remplacement conduite, crédit d'étude.

Les amortissements y découlant à la fin de leur réalisation viendront alors compléter le montant des amortissements en cours.

D'autres investissements sont inclus. Ils feront l'objet, le cas échéant, de présentations lors des prochaines séances du Conseil général.

Dans notre planification, le projet ValTraLoc (sauf le giratoire du lot 4a) n'influence pas les amortissements 2026 - 2030, étant donné que ces derniers ne débuteront que l'année suivant la fin du projet, donc pas avant 2030.

Comme l'année dernière, les amortissements planifiés du patrimoine administratif (CHF 716'650.00 en 2026) ont été calculés, pour la période 2026 à 2030, en tenant compte des éventuelles fins d'amortissement durant cette période.

Rappel : tous ces montants d'amortissement sont calculés sur la dépense d'investissement diminuée de la recette d'investissement, soit les subventions.

Concernant l'endettement brut, les montants varient au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Dans un deuxième temps, nous avons analysé les recettes et les dépenses relatifs au fonctionnement.

Les comptes rétrospectifs des années 2021 à 2025 ont d'abord été épurés, afin de se rapprocher au maximum de la réalité économique de chaque exercice. Pour 2025, nous avons tenu compte comme éléments extraordinaires, en plus de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (CHF 416'462.00), des impôts sur les gains immobiliers perçus dans le dossier de Champy pour CHF 500'000.00. Par conséquent, le résultat positif publié (CHF 699'761.55) passe en négatif (- CHF 178'257.78).

L'évolution des comptes rétrospectifs épurés présente une marge nette d'autofinancement (MNA) positive jusqu'en 2022. Toutefois, dès 2023, cette marge nette d'autofinancement passe en négatif.

Comme vous pouvez le constater, cette détérioration, notamment due à la forte augmentation des charges, principalement les charges liées, se poursuivra ces prochaines années.

Rappelons que, en 2025, la Conférence des syndicats de la Gruyère avait établi une projection des coûts pour les diverses associations régionales, soit : l'Association intercommunale « Sports en Gruyère », l'Association Régionale la Gruyère, les Cycles d'orientation, La Gruyère Tourisme, Option Gruyère, le Réseau Santé et Social de la Gruyère et Secours Sud fribourgeois. Ces coûts tiennent compte des frais de fonctionnement et d'investissement de ces associations. Entre 2025 et 2029, l'augmentation cumulée par habitant se montait à plus de CHF 350.00. Pour Riaz, cela représente un montant cumulé de plus de CHF 1 million.

Afin d'affiner encore davantage les projections et de gagner en précision sur les dépenses et recettes, nous nous sommes basés sur les totaux par nature extraits des comptes 2024 et 2025 et du budget 2026. Toutefois, nous nous sommes très peu projetés par rapport au budget 2026 car il incluait des éléments de la LAFE, refusée par le peuple fribourgeois le 26 avril 2026.

Nous avons bien entendu tenu compte de l'avancement et de la fin du projet de Champy Sud et de l'arrivée d'environ 200 habitants supplémentaires pour les années 2026 et 2027. Comme vous avez peut-être pu le

découvrir dans la presse, aujourd'hui, nous avons eu le plaisir de célébrer, le 5 octobre 2026, l'arrivée de notre 3 000^e habitant. Sur cette base, une projection a été faite au niveau des impôts sur le revenu, sur la fortune et pour la contribution immobilière. Comme pour les dernières planifications et les derniers budgets, nous n'avons, en revanche, pas pris en compte les éléments extraordinaires, tels que les impôts sur les gains immobiliers et droits de mutations.

Vous comprendrez, dès lors, que la hausse planifiée des dépenses reste plus forte que celles des recettes, malgré l'arrivée de nouveaux habitants. De ce fait, la marge nette d'autofinancement (MNA) poursuit sa progression négative. Le cash-flow se réduit également drastiquement. Il devient négatif dès 2027. Cette baisse aura pour principale conséquence le recours à l'emprunt pour financer les investissements projetés.

D'après la planification présentée, pour autant que les investissements se réalisent dans les délais prévus, l'endettement devrait s'élever à plus de CHF 25 millions à l'horizon 2030. Par rapport à la planification financière présentée l'année dernière, nous constatons une amélioration de CHF 3 millions au niveau de l'endettement, principalement due au décalage dans la réalisation de certains investissements.

En conclusion, nous pouvons constater que les investissements n'ont que peu d'influence sur la marge nette d'autofinancement ou sur le cash-flow. Ces deux indicateurs sont plus fortement influencés par les recettes, mais surtout et principalement par les dépenses courantes. »

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour son intervention et ses explications très complètes. Il passe ensuite la parole à Madame Florence Pasquier, vice-présidente de la commission financière, pour la lecture de son rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Florence Pasquier intervient en ces termes :

« La commission financière a été convoquée le 8 septembre 2026 pour discuter des points à l'ordre du jour de cette séance du Conseil général.

Nous remercions les personnes qui nous ont fourni les explications et compléments sur les divers sujets : Madame Catherine Beaud, Syndique et responsable des finances, Madame Sabine Guillet, Vice-syndique, Monsieur Olivier Bonte, ancien responsable des finances, et Madame Diana Sauter, secrétaire communale.

La planification financière de 2026 à 2030 a été présentée à la commission financière par Madame Beaud. Cette planification revêtant un caractère purement informatif et ne faisant pas l'objet d'un vote, la commission financière n'a aucun complément à ajouter sur ce point. »

Monsieur le Président remercie Madame Pasquier pour son rapport.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet intervient ainsi :

« Vous connaissez tous la valse à mille temps, de Jacques Brel. Un plan financier, c'est un peu une valse à mille temps car les paramètres pour l'établir sont divers. Et, selon ce que l'on a choisi comme paramètre, la valse change complètement de rythme.

Mais, arrêtons-nous à une valse à trois temps. Pour moi, le premier temps du plan financier est le choix du paramètre démographique. Mais, vous le savez, au début de la valse, on est encore un peu hésitant. Et on fait attention à ne pas trop s'enhardir. On reste prudent. Le dernier temps d'un plan financier, c'est le choix des recettes que l'on pense recevoir. Si le premier temps s'est bien passé, on est un peu plus optimiste. On ose prendre un petit risque. Mais on reste prudent pour ne pas marcher sur les pieds de sa partenaire.

Puis, au troisième temps, on est plus sûr. On dirige sa cavalière et on ose aller plus loin. Le pas devient plus dansant. Pour un plan financier, ce sont les charges qu'on maîtrise mieux. On sait mieux comment elles vont évoluer. Et elles ne sont souvent pas très surprenantes.

Ainsi, la valse prend-elle son rythme. Un, deux, trois. Une démographie peu optimiste, des recettes en retenue et des charges bien connues, cela donne une valse des chiffres pour les années toujours plus rouges.

Alors, comment interpréter ce tourbillon de résultats négatifs ? Et comment réagir ? Surtout, ne pas surréagir, mais aussi ne pas se dire que ça va aller sans rester prudent dans les dépenses. Il convient de trouver l'équilibre, le centre entre les besoins légitimes des Riazois et les possibilités financières à notre disposition.

Notre groupe appelle le Conseil communal à agir de manière socialement et économiquement responsable, afin de trouver l'équilibre entre ces deux forces antagonistes. Nous remercions le service des finances et notre Syndique de nous avoir produit ce plan financier. Cette boussole doit nous guider ces prochaines années pour prendre des décisions responsables. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président aborde le point suivant, après avoir remercié Monsieur Pollet.

4 REPRISE DU PLAN D'ÉQUIPEMENT DE DÉTAIL DU QUARTIER DE CHAMPY SUD (PARTIE 1) PAR LA COMMUNE – APPROBATION

Monsieur le Président relève que le Conseil communal estime son message suffisamment complet. Il ne souhaite pas intervenir, mais il se tient à disposition pour tout complément d'information.

Le Conseil communal n'intervient pas.

Monsieur le Président passe donc la parole à Madame Florence Pasquier, vice-présidente de la commission financière, pour la lecture de son rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Florence Pasquier intervient ainsi :

« Vu la conformité des contrôles effectués sur les infrastructures et compte tenu de l'ancienneté de la convention, datant de 2014, la commission financière émet, à l'unanimité, un préavis favorable à la reprise des infrastructures de Champy Sud, secteur 1, tel que présentée. »

Monsieur le Président remercie Madame Pasquier pour son rapport.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président soumet cet objet au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 30 voix, la reprise du Plan d'équipement de détail du quartier de Champy Sud (partie 1).

Monsieur le Président constate que la reprise du Plan d'équipement de détail du quartier de Champy Sud (partie 1) est acceptée. Il passe ensuite au point 5 de l'ordre du jour.

5 ÉLECTION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Monsieur le Président rappelle que, lors de la séance constitutive du 5 mai 2026, le Conseil général avait élu sept membres au sein de la commission financière : 2 issus du PLR, 2 PS et Indépendants, 2 UDC et 1 représentant du Centre. Elu lors de cette séance, Monsieur Julien Grand, comme évoqué en préambule, a remis sa démission du Conseil général en juillet dernier avec effet immédiat. De ce fait, un nouveau membre du Législatif doit intégrer cette commission.

Monsieur le Président ouvre ensuite la discussion sur la composition de la commission financière.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Flavien Buchs présente Monsieur Jonathan Droux en ces termes :

« Le groupe PLR a décidé de présenter, en lieu et place de Monsieur Julien Grand, Monsieur Jonathan Droux. Monsieur Droux est actif dans l'immobilier et directeur d'agence. Cette première législature lui permettra de partager son expertise ainsi que son expérience dans la commission financière. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Buchs pour son intervention.

Il n'y pas d'autre intervention. Aussi, le Président soumet-il la nomination de Monsieur Jonathan Droux à la commission financière au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 30 voix, la nomination de Monsieur Jonathan Droux au sein de la commission financière.

Monsieur le Président proclame Monsieur Jonathan Droux, membre de la commission financière pour la durée de la législature.

[Applaudissements]

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général et aborde le prochain point de l'ordre du jour.

6 POSTULAT DE MADAME ISABELLE-MONNEY-SAVARY ET DE MONSIEUR JACQUES POLLET « PLAN DE PRÉVOYANCE LPP » – DÉTERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président relève que, sur ce point, le Conseil communal estime sa réponse suffisamment complète, il ne souhaite pas intervenir. Il se tient néanmoins à disposition pour tout complément d'information. Il passe ensuite la parole à l'un des coauteurs du postulat.

Monsieur Jacques Pollet (Le Centre) intervient de la sorte :

« Au nom de ma coauteure, j'aimerais dire ceci. Entre un plan en primauté des prestations ou des cotisations, la cotisation de risques et celle d'épargne, la répartition des cotisations entre les employeurs et les employés, l'apport du tiers payant, soit les intérêts, le taux de conversion du capital rente et les prestations risque de décès ou d'invalidité, la comparaison entre des caisses de pension proposées par les divers employeurs est très complexe.

Se cantonner à comparer notre caisse au minimum de la loi sur la prévoyance professionnelle, entrée en vigueur en 1985, est minimaliste et peu révélateur de notre attractivité en tant qu'employeur.

Il est, selon moi, bien et indispensable de voir ce que proposent les autres employeurs publics pour avoir une véritable image de notre caisse de pension.

Je remercie le Conseil communal d'aller plus loin dans sa réflexion lorsqu'il renégociera les contrats avec une caisse de pension.

Voir ce qui se passe auprès des autres communes et auprès de quelle caisse elles sont affiliées permettra de trouver cet équilibre, dont je parlais tout à l'heure, entre l'aspect social et l'aspect économique. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pollet.

Madame Stéphanie Corpataux (PS et Indépendants) appuie les propos de Monsieur Pollet :

« Au nom de notre groupe, nous soutenons la réflexion de Monsieur Pollet et faisons confiance aux autorités pour faire les meilleurs choix pour la suite. »

Monsieur le Président remercie Madame Corpataux.

Madame la Syndique souhaite compléter de la sorte :

« Le Conseil communal a établi, dans un premier temps, une comparaison de la situation effective de la Commune par rapport au minimum légal. Nous voulions examiner les mesures qui permettraient d'offrir de meilleures prestations de prévoyance LPP. D'une part aux collaborateurs et, de l'autre, peut-être aussi aux membres de l'Exécutif communal. Dans un premier temps, il s'agissait de répondre à ce postulat. La volonté consiste à aller un pas plus loin et de faire une étude plus développée sur l'évolution de la LPP, tout en ayant connaissance et conscience des coûts financiers que cela pourrait engendrer pour la Commune. »

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour son complément.

La parole n'étant plus sollicitée, le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Madame Isabelle Monney-Savary et Monsieur Jacques Pollet.

7 POSTULAT DE MADAME SOPHIE MOURA « ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UNE SUPÉRETTE À RIAZ » – DÉTERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président annonce que, pour cet objet également, le Conseil communal estime sa réponse suffisamment complète, il ne souhaite pas intervenir. Il se tient néanmoins à disposition pour tout complément d'information. Il passe la parole à l'auteure du postulat.

Madame Sophie Moura (PLR) revient sur son postulat en ces termes :

« Je suis très satisfaite de la suite donnée à ce postulat. Je remercie le Conseil communal pour sa réponse très positive et surtout pour les démarches qui ont déjà été entreprises. Riaz compte aujourd'hui plus de 3 000 habitants et continue à se développer. Nous avons la chance de disposer de plusieurs commerces de proximité. Mais il manque aujourd'hui une offre alimentaire suffisamment large pour permettre à la population d'effectuer ses achats courants directement dans le village.

Je suis donc particulièrement satisfaite de constater que le projet a déjà dépassé le stade de la simple réflexion. Un terrain communal a été identifié et le changement d'affectation a été accepté par l'État de Fribourg, sous certaines conditions. Il se trouve que des contacts ont déjà été pris avec des promoteurs

immobiliers et une antenne de distribution. Ce sont des éléments très encourageants qui montrent que l'implantation d'un commerce alimentaire de proximité à Riaz est une perspective réaliste.

Au-delà de l'aspect pratique, je reste convaincue qu'un tel commerce apporterait beaucoup à notre Commune. Il permettrait de limiter certains déplacements vers Bulle, de renforcer l'offre de proximité et de contribuer à la vie et à la convivialité du village. Un commerce est aussi un lieu où l'on se rencontre.

Je remercie donc le Conseil communal pour le travail déjà entrepris et ne peux que l'encourager à poursuivre ses démarches en espérant qu'elles aboutissent et que nous aurons, dans un avenir pas trop lointain, le plaisir de voir s'ouvrir un nouveau commerce alimentaire de proximité à Riaz.»

Monsieur le Président remercie Madame Moura pour ses propos.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Madame Sophie Moura.

8 ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS - PRÉSENTATION

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Bertrand Gaillard, responsable du service technique, pour un point de la situation sur les divers projets en cours.

Monsieur Bertrand Gaillard passe en revue les projets suivants : remplacement de la conduite d'eau potable du Chafard, remplacement de la conduite d'eau du secteur Les Monts, mise en séparatif du secteur de Champ-Jordan - déviation de la conduite d'eau potable, mise en séparatif des secteurs Perrausa, Roulema et Ondine, ValTraLoc lots 1 à 5, valorisation multimodale de la Route de la Sionge, sentier de l'Ondine, Route des Monts - Rue Michel-Corpatux, rénovation du bâtiment de la Route des Monts 14 - agrandissement des halles de sport, plan d'aménagement local et état du quartier de Champy Sud,

Monsieur le Président remercie Monsieur Gaillard pour ses explications et son investissement dans ces divers dossiers, avant d'ouvrir la discussion.

Monsieur le Président (PLR) interroge :

« L'état de la route qui descend depuis l'ancienne poste vers les arrêts de bus est cabossé. Il y a des ornières. Si les travaux ne commencent pas avant 2028, il convient de s'inquiéter. »

Monsieur Bertrand Gaillard apporte l'information suivante :

« Une réparation d'une conduite d'eau potable doit être entreprise durant les vacances scolaires d'automne sur la route d'accès à la Route des Monts. Ce n'est pas encore discuté, mais, probablement, quelques travaux d'assainissement légers seront entrepris, en attendant les travaux définitifs. Pour l'instant, ils ne sont pas planifiés. »

Monsieur Lionel Pasquier (UDC) pose la question suivante :

« Est-ce qu'un passage sous voie est étudié, afin de garantir la sécurité et d'améliorer la fluidité du trafic ? »

Réponse de Monsieur Bertrand Gaillard :

« Dans sa planification, le Service des ponts et chaussées n'a pas tenu compte de passage sous voie. C'est principalement la mise en place des trottoirs traversant et des trottoirs mixtes qui sont prévus pour la sécurité. »

Monsieur Marc-Antoine Pittet (UDC) questionne :

« D'après les montants qu'on a pu voir, il y a encore beaucoup d'éléments non-chiffrés dans les travaux de génie civil. Est-ce que les montants non-chiffrés pourraient faire doubler le coût final du projet ? »

Monsieur Bertrand Gaillard informe de la sorte :

« Le montant ne sera pas doublé, non. Mais il faut s'attendre à chiffrer des travaux communaux non exécutés ces dernières années à hauteur de 1.5 à 2 millions. Mais ils ne sont pas chiffrés. »

Madame Florence Pasquier (UDC) avance la remarque suivante :

« J'ai pu constater que, si je suis cycliste et que je passe le nouveau rond-point du CO en empruntant la voie piétons cyclistes, je finis contre la propriété de la première villa. Il est difficile de se situer. Je ne prendrai pas la piste cyclable la prochaine fois. »

Monsieur Bertrand Gaillard acquiesce le constat :

« La piste cyclable est prévue en continuité. Je prends note de votre constat et j'en ferai part lors de la réception des travaux, afin de trouver un moyen pour mieux indiquer la chose. »

Monsieur Jacques Pollet (Le Centre) demande :

« Le délai pour le sentier de l'Ondine, c'est 2050 ! »

Monsieur Bertrand Gaillard passe la parole au Conseil communal.

Madame la Syndique répond ainsi :

« Un service nous dit d'éloigner le sentier de la zone de l'espace réservé aux eaux (ERE), en zone agricole. Et l'autre, de coller ce sentier vers l'Ondine. Nous sommes en réflexion sur le cheminement pour mener à bien ce dossier. On a l'idée de le réaliser. Mais, aujourd'hui, on ne peut exclure de l'abandonner. »

Madame Florence Pasquier (UDC) intervient en ces termes :

« La décision de l'État me fait quelque peu sourire. Je suis très contente de ce résultat. J'avais donné mon avis sur ce sujet avant 2016. Ce cours d'eau de l'Ondine avait été revitalisé et donc redonné à la nature. Et un sentier n'a rien à faire à côté de ce ruisseau pour la pose de gravier. Question promenade, c'est très gentil. Je suis pour laisser à la nature à la nature. Personnellement, je suis pour abandonner le projet. Mais, cela ne tient pas qu'à moi. »

Monsieur Bertrand Gaillard complète ainsi :

« Le service des lacs et cours d'eau a donné un aspect négatif pour l'emplacement. Il accepte que ce sentier soit dans l'ERE car il estime que cet espace n'est quelque part pas lié à l'agriculture. Ce que Grangeneuve pourrait admettre. Mais, s'agissant de l'opposition, on s'approche de la zone agricole. »

Madame la Syndique ajoute :

« Ce sentier de l'Ondine était une des mesures du Plan d'agglomération de première génération de Mobul (PA1). Une mesure contraignante à réaliser ou du moins à explorer. Le Législatif avait accepté la réalisation de ce sentier sur la base de la mesure du PA1. »

Monsieur Marc-Antoine Pittet (UDC) demande :

« Pour le chemin de l'Ondine, je constate que ça va de l'avant. C'est déjà dans les services de l'État pour étude. C'est tout de même une emprise importante sur des particuliers. Est-ce qu'il y a des accords avec le propriétaire pour ce projet ou met-on la charrue avant les bœufs d'aller déjà aussi loin ? »

Monsieur Bertrand Gaillard apporte l'information suivante :

« Non, on n'a pas été loin. A la suite des préavis négatifs, on a pris contact avec les divers services de l'État pour une pesée d'intérêt. Le permis a été refusé sans pesée d'intérêt. Ces éléments ont été transmis au Conseil communal qui, lui, va s'occuper, des contacts. »

Monsieur Stéphane Oberson (PS et Indépendants) questionne sur le carrefour de la Rue de Champy et de la Rue de Saletta:

« En décembre l'an passé, j'étais intervenu sur le carrefour de la Rue de Saletta et la Rue de Champy qui pose un problème en matière de circulation. Il y a toujours des risques. Est-ce qu'il a eu une correction de la haie ou un aménagement ? »

Monsieur Bertrand Gaillard adresse cette réponse :

« On a déplacé le totem de 30 km/h pour que les gens restent bien sur leur droite lorsqu'ils arrivent de Champy. Des contacts ont été pris au niveau de la haie, fixée par rapport au bord de la chaussée. La hauteur de la haie correspond. Des contacts ont été pris. Ils n'ont pas abouti pour l'instant. Des renseignements ont été pris pour un changement de type de ce carrefour. On court le risque d'une suppression du 30 km/h dans cette zone. Elle doit être revue des deux côtés. Ce n'est pas une volonté. Ce déplacement du totem fait que les gens restent bien à leur droite. Cela a permis d'éviter des désagréments. La présence du radar de la police a, semble-t-il, eu beaucoup d'effet. Car il me semble que ça roule beaucoup moins vite. En étant sur place à plusieurs reprises avec des membres du Conseil communal, on n'a pas vu de manœuvres nécessitant de reculer, dès le moment que les automobilistes circulaient à une vitesse raisonnable. »

Monsieur Stéphane Oberson confirme que le problème subsiste. Il émane surtout des gens en provenance du quartier de Champy : *« On doit laisser passer le véhicule qui veut monter et on se trouve coincé dans ce goulet. »*

Madame la Syndique prend note de la problématique du carrefour :

« On essaie de trouver des solutions actuellement avec le propriétaire de la parcelle adjacente. On va voir ce qu'il est possible modifier sur ce carrefour. Aujourd'hui, on n'a pas de réponse supplémentaire à apporter. On est conscient du problème. »

Monsieur Stéphane Oberson demande le délai.

Madame la Syndique tient les propos suivants :

« Ce sont des dossiers qui sont traités régulièrement par la commission technique. Le dossier avance petit à petit au fil des séances de la commission technique. Il est difficile d'avancer un délai sur la résolution de ce problème. »

Madame Florence Pasquier (UDC) interroge :

« Qu'advient-il de la ferme à Champy ? Est-ce que ce sera un lieu public, avec un café ou un commerce ? »

Monsieur Bertrand Gaillard donne la réponse suivante :

« Pour respecter le Plan d'aménagement de détail (PAD), les promoteurs ont fait un nouveau bâtiment avec des appartements et une salle commune destinée au quartier. Cette salle respecte les points du PAD. Lors de la reprise, il s'agira de définir qui gèrera ces points. »

Monsieur Stéphane Oberson remercie Monsieur Gaillard pour la maîtrise de ses dossiers et la qualité de ses réponses.

La parole n'étant plus sollicitée, Monsieur le Président amorce le dernier point de l'ordre du jour : les divers.

9 DIVERS

Monsieur le Président communique les dates arrêtées des prochaines séances du Conseil général :

- Mardi 15 décembre 2026, à 20 h 00 Séance du budget 2027
- Mardi 11 mai 2027, à 20 h 00 Séance des comptes 2026
- Mardi 6 juillet 2027, à 20 h 00 Séance de réserve
- Mardi 5 octobre 2027, à 20 h 00 Séance ordinaire
- Mardi 14 décembre 2027, à 20 h 00 Séance du budget 2028

Pour la suite des divers, il prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions : les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITION

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite émettre une proposition.

Personne n'intervient.

POSTULAT

Monsieur le Président enchaîne avec les postulats et questionne si quelqu'un, au sein du Législatif, souhaite déposer un postulat.

Madame Line Favre et Monsieur Mimo del Matto (tous deux PS et Indépendants) déposent un postulat sur « Un soutien abonnements Frimobil pour les jeunes et les seniors ».

« Les soussignés demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de dédier une partie des recettes du stationnement payant de Riaz au financement complet ou partiel d'abonnements de transport Frimobil, en faveur des jeunes de 16 à 24 ans et des personnes ayant atteint l'âge AVS.

Le Conseil communal est invité à présenter les modalités possibles d'une telle mesure, notamment le montant ou le pourcentage des recettes pouvant y être consacré, les critères d'attribution, le nombre potentiel de bénéficiaires ainsi que le coût annuel pour la Commune.

Développement

Depuis novembre 2024, le stationnement payant est progressivement mis en œuvre à Riaz. Cette politique vise notamment à mieux organiser l'espace public, à répondre à la politique de notre agglomération et à améliorer la fluidité et la qualité de vie au centre du village.

Le Règlement communal sur le stationnement prévoit déjà, à son art. 7, que le produit des taxes est consacré en priorité aux coûts liés aux places et parkings publics, puis à la promotion des transports en commun et de la mobilité douce.

Ce postulat propose donc d'étudier une concrétisation de cette seconde finalité, en utilisant une partie des recettes du stationnement pour rendre les transports publics plus accessibles à certains groupes de la population. Cette démarche s'inscrit également dans la Loi cantonale sur la mobilité, à son art. 187 al. 3.

Une aide communale à l'achat d'abonnements Frimobil permettrait ainsi de poursuivre trois objectifs : encourager le transfert vers les transports publics, soutenir le pouvoir d'achat et favoriser une mobilité plus durable.

La mesure pourrait être plafonnée par personne et par année, et faire l'objet d'une phase pilote, afin d'en évaluer le coût et l'efficacité.

Nous demandons dès lors au Conseil communal d'étudier la faisabilité et les modalités d'un tel projet, selon les recettes du stationnement et leur affectation prévue par le règlement communal. »

Monsieur le Président remercie Madame Line Favre pour son postulat et prend acte de son dépôt.

Madame Sabine Guillet remercie cette initiative et apporte l'information suivante :

« Le Conseil communal répondra volontiers à ce postulat en cas de transmission. Au demeurant, un règlement communal de subventions est en cours d'élaboration. On a travaillé avec Messieurs Didier Barmettler, ancien Conseiller général et membre de la commission énergie et développement durable, et Bertrand Huguenot, ancien membre du Conseil communal. On est à bout touchant avec ce règlement, si les services de l'Etat suivent rapidement, ce règlement pourra être présenté très prochainement au Conseil général. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président passe aux résolutions, non sans avoir auparavant remercié Madame Guillet.

RÉSOLUTION

Monsieur le Président annonce que, tel que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, il entame l'objet suivant.

QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la discussion sur les questions.

Monsieur David Bovigny (PLR) formule la demande suivante :

« Je souhaite savoir si une étude ou une réflexion a été menée concernant la possibilité d'augmenter les points de vente des sacs poubelles taxés dans la Commune, notamment par l'installation d'un point de vente supplémentaire ou d'un automate permettant l'achat de ces sacs en dehors des heures d'ouverture des commerces. Cette solution pourrait notamment faciliter l'accès aux sacs taxés pour les habitants qui ne peuvent pas se rendre dans les points de vente actuels durant leurs heures d'ouverture. »

Le Conseil communal envisage-t-il une telle solution, ou une réflexion est-elle en cours à ce sujet ? »

Monsieur Thomas Bosson répond de la sorte :

« La Commune dispose actuellement de deux points de vente, à l'administration et à Coop Pronto à Bulle. Ce serait intéressant d'en avoir davantage. Je suis d'accord. Je reviendrai vers vous avec une réponse plus complète en décembre. »

Monsieur Jacques Pollet (Le Centre) intervient à son tour :

« On parlait, il y a quelques années, d'une nouvelle déchetterie à Riaz avec la Commune de Marsens. Or je n'ai pas vu ce point dans les sujets présentés par le service technique. Où en est-on avec ce projet de déchetterie ? »

Madame la Syndique répond, vu qu'il s'agit d'un dossier ancien :

« Le projet et les réflexions sont toujours en cours sur cette déchetterie intercommunale. Malheureusement, on se heurte toujours à la non-approbation du Plan d'aménagement local de la Commune de Marsens. Cette zone identifiée, spéciale, n'est toujours pas approuvée. On est au point mort avec ce projet. En cas de résolution, les réflexions se poursuivront. »

Monsieur Lionel Pasquier (UDC) émet la question suivante :

« Lors de la précédente législature, il y avait eu des récusations des membres du Conseil communal sur des chantiers, notamment en relation avec la Commune de Bulle. Qu'en est-il actuellement ? »

Madame Anne Favre apporte cette précision :

« On collabore avec la Commune de Bulle. Elle supervise avec nos avis et avec des membres de notre Exécutif qui ne sont pas récusés. On reste donc tout à fait partenaire. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et invite à passer aux remarques et commentaires.

REMARQUES - COMMENTAIRES

Monsieur le Président questionne le Législatif s'il souhaite émettre une remarque ou un commentaire.

Monsieur Stéphane Oberson (PS et Indépendants) formule la remarque suivante :

« Je constate que des motocyclistes font des roues arrière à la Rue Michel-Corpataux et des automobilistes procèdent à de fortes accélérations sur ce tronçon fréquenté par de nombreux enfants. Serait-il possible de solliciter la police cantonale pour effectuer des contrôles ? »

Monsieur Louis Pittet remercie pour l'information et indique :

« On va faire le nécessaire pour mettre un radar au plus vite. La route vient d'être refaite, on ne va donc pas mettre des gendarmes couchés, vu qu'il s'agit d'une route à limitée à 30 km/h. »

Monsieur Bertrand Gaillard apporte cette précision :

« La vitesse est encore autorisée à 50 km/h à la Rue Michel-Corpataux. Mais elle sera bientôt à 30 km/h, en coordination avec la Route des Monts. Ce qui n'empêche pas des contrôles de la police de proximité, vu ces incivilités. On transmettra l'information. »

Monsieur Georges Volery (PLR) évoque la Rue Netton-Bosson qui mène à la déchetterie :

« Des automobilistes prennent cette rue comme déviation, étant donné le bouchon qui se crée depuis l'ancienne poste. Et, fréquemment, ces voitures roulent à plus de 30 km/h. J'ai vu un effort de la Commune qui a posé un radar. Or, ce radar n'a jamais fonctionné. »

Monsieur Bertrand Gaillard apporte la précision suivante :

« Le radar a été volontairement mis en mode 'sans indication' pour ne pas modifier les habitudes des automobilistes. On a dénombré une moyenne de 25 véhicules par jour. Ce qui n'est pas excessif. Et un peu davantage durant le week-end. La vitesse maximale relevée était de 44 km/h. Ce qui n'est pas énorme. La prochaine fois, ce radar sera mis en service avec une indication de la vitesse. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande encore quelques instants d'attention. Il prie les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance de remettre leurs écrits à la secrétaire communale, soit de main à main, soit par courriel, au plus tard jusqu'à demain à midi.

Le Président met ensuite un terme à la séance du Conseil général du 6 octobre 2026, à 21 h 17, et invite à la collation servie à la sortie de la salle. Il remercie l'assemblée pour son attention et sa participation, avant de lui souhaiter une très belle fin de soirée.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Secrétaire

Diana Sauter

Le Président

Pascal Kämpfen

Le Secrétaire du procès-verbal

Gilles Liard